

21.12.2017 - 15:01 Uhr

Media Service: Conseil suisse de la presse: Prise de position 47/2017

Bern (ots) -

Prise de position 47/2017 (de Riedmatten c. médias divers)

La présidence du Conseil suisse de la presse a rejeté cinq plaintes d'Adrien de Riedmatten contre les relations de médias suisses romands concernant un commentaire qu'il avait publié sur Facebook. Elle n'est pas entrée en matière sur cinq autres plaintes.

Thèmes: Recherche de la vérité / Distinction entre information et appréciations / Pluralité des points de vue / Montages / Audition en cas de reproche grave / Devoir de rectification / Présomption d'innocence

Contact:

Schweizer Presserat
Conseil suisse de la presse
Consiglio svizzero della stampa
Ursina Wey
Geschäftsführerin/Directrice
Rechtsanwältin
Münzgraben 6
3011 Bern
+41 (0)33 823 12 62
info@presserat.ch
www.presserat.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100810694> abgerufen werden.